



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2017**

Présents : Christiane DUVERNAY - Gérard BUONO - Jean-Jacques GATEAUD - Joël GROSJEAN - Denis BERTHOUD - Chantal COURDIOUX - Patrick LYOT - Roland SCHULTZ - Jean-Marc TRAHAND.
Convoqués en séance ordinaire le 13 mars 2017 à 20 h 00.

Excusés ayant donné pouvoir : Valérie TARDY à Gérard BUONO - Thibaut FOUGERAS à Chantal COURDIOUX - M-Thérèse LAGRANGE à J-Jacques GATEAUD - Christiane CLAUDE à Christiane DUVERNAY - Dominique DASSONVILLE à Denis BERTHOUD - Pierre-Yves FICHET à Joël GROSJEAN.

Désignation d'un secrétaire de séance : Joël GROSJEAN

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 24/02/2017, le conseil délibère.

Mme le Maire ajoute deux points à l'ordre du jour :

- Location précaire d'un logement communal,
- Vente de bois.

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance

1. Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2016
(Commune, Assainissement, Gîte de Domange)
2. Devis divers
3. Informations diverses

1^{er} POINT : AFFECTATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL - Convention d'occupation précaire Maison « Chavet »

Conformément à la délibération n° 2016/10 en date du 19 février 2016, Madame le Maire rappelle que le SAS CHATEAU d'Igé a eu la jouissance - par convention d'occupation précaire du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 - d'un logement communal, à raison de 400 € mensuels (dont une provision de charges pour 100 €).

Après avoir pris contact avec le SAS Château d'Igé, propriétaire du Château d'Igé, ces derniers souhaitent pouvoir reconduire cette location.

Mme le Maire propose la mise en place d'une convention d'occupation précaire à compter du 1^{er} avril 2017 pour une durée d'un an et suivant les mêmes conditions.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DONNE son accord pour l'établissement d'une convention d'occupation précaire d'un logement communal du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 avec le SAS CHATEAU D'IGÉ, AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention et à fixer le montant mensuel du loyer à 400 € soit 300 € de location et 100 € de provision pour charges. Une régularisation des charges sera réalisée lors de la sortie du locataire.

2^{ème} POINT : VENTE DE PARCELLES FORESTIÈRES

La parole est donnée à Denis BERTHOUD

Suite à l'exploitation des parcelles forestières 91 - 92 - 93 au Pont de la Cra, il reste un reliquat de bois.

M. MARTIGNENE, agent ONF, propose de mettre en vente ce bois, entreposé depuis quelques années, ce qui permettra un nettoyage des parcelles. La commune doit fixer un prix pour cette vente. Le volume estimé correspond à 20 stères.

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, FIXE le prix de vente à 4 € le stère, CHARGE l'ONF de cette vente (contrat, cubage...)

3^{ème} POINT : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2016

1. CA 2016

Monsieur BUONO, 1^{er} adjoint, présente les comptes administratifs 2016 qui donnent les résultats suivants :

BUDGET COMMUNAL :

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 692 515.53 € - Recettes : 869 183.56 €

D'où un excédent de clôture de 176 668.03 €.

INVESTISSEMENT : Dépenses : 298 340.01 € - Recettes : 305 886.09 €

D'où un excédent de clôture de 7 546.08 €.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 33 374.84 € - Recettes : 52 285.98 €

D'où un excédent de clôture de 18 911.14 €.

INVESTISSEMENT : Dépenses : 45 597.13 € - Recettes : 34 763.24 €

D'où un déficit de clôture de 10 833.89 €.

BUDGET GITE DE DOMANGE :

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 17 691.73 € - Recettes : 27 750.52 €

D'où un excédent de clôture de 10 058.79 €.

INVESTISSEMENT : Dépenses : 11 438.84 € - Recettes : 11 906.00 €

D'où un excédent de clôture de 467.16 €.

Hors de la présence de Mme le Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir entendu les différents comptes administratifs de l'exercice 2016, APPROUVE lesdits comptes.

2. CG 2016

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les comptes administratifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Madame TANGUY, receveur municipal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières, le Conseil Municipal à l'unanimité, DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le receveur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

4^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

⇒ Suite au cambriolage des ateliers municipaux et au vol du PARTNER, la commune a fait l'acquisition d'un véhicule KANGOO pour un coût de 8 575.76 € TTC (coût de la carte grise compris).

La SMACL, assurance de la commune, prendra en charge la somme de 4 950 €, estimation du PARTNER.

Concernant le matériel portatif dérobé, la commune rachète progressivement de nouveaux équipements selon les besoins du service technique.

⇒ Recensement de la population :

Suite à la collecte qui s'est déroulée du 19 janvier au 18 février 2017, les résultats suivants ont été enregistrés 372 résidences principales, 46 résidences secondaires, 38 logements vacants, 1 logement occasionnel, 1 logement non enquêté Soit 458 logements collectés pour 869 bulletins individuels.

NB : au dernier recensement de 2012, il avait été enregistré 847 bulletins individuels soit une hausse de la population entre 2012 et 2017 de 2.60 %.

- ⇒ La communauté Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) a voté le 09 mars de nouveaux fonds de concours pour les communes adhérentes pour la période 2017/2019. Les petites communes, comme Igé, pourront bénéficier de 45 € par habitant pour leurs prochains investissements.
- ⇒ Il est prévu la réfection de la RD 85 à hauteur du Martoret par le Conseil Départemental (partie depuis la propriété de M. Olivier FICHET jusqu'à la croix située en bas de la Montée de la Poye).
Une réunion est prévue le 24 mars 2017 à 10 h 00 avec la DRI. Le commencement des travaux, n'est à ce jour, pas connu.
Mme le Maire propose de réunir la commission Voirie le 28 mars 2017 à 18 h 00, Place du Martoret, pour étudier les éventuels travaux à réaliser par la commune. Il serait judicieux de profiter de ceux du Département pour revoir certains points de voirie.
- ⇒ Effraction à la salle polyvalente : plusieurs portes bois intérieures et extérieures ont été fracturées. En attente de devis pour le remplacement par des portes métalliques.
- ⇒ Ancien matériel des pompiers : don de ces équipements à un jeune homme de Viré qui les met à disposition à disposition des associations du Clunysois pour réaliser des expositions locales.
- ⇒ Compte rendu de la réunion du Syndicat des Eaux - La parole est donnée à M. GROSJEAN
Il a été voté les comptes administratifs et comptes de gestion 2016 ainsi que le budget 2017,
Les emprunts ont été renégociés,
Un point sur les travaux réalisés a été acté (Igé - Viré - Lugny) - Des futurs travaux auront lieu à Plottes et à Azé.
Il a également été rappelé que pour les extensions de réseau, la syndicat demande une participation communale à hauteur de 20 % du montant HT.

**Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 21 H 30.
Le prochain conseil municipal aura lieu le VENDREDI 07 avril 2017 à 20 h 00.**